

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2020.09.03

Date : Jeudi 3 septembre 2020	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 20 h 42
Lieu : Halle de gymnastique	Rossemaison	

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 22 ayants droits

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Mme B M et M.S J. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

SILENCE pour les disparus : L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- Madame Aurélie Meury

Assemblée communale ordinaire jeudi 03 septembre 2020 à 20h00, halle de gymnastique, Rossemaison.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 et voter les dépassements budgétaires ;
3. Informations du conseil communal ;
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Conseil communal

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 28 du 13 août 2020 ainsi que par voie de tout ménage N° 8 d'août 2020.

L'entrée en matière est acceptée telle que présentée.

En préambule, le président salue M. Erard, représentant de la fiduciaire Mazars.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 décembre 2019 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Philippe Marmy, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 et voter les dépassements budgétaires

La parole est donnée à M. Mittempergher, maire et responsable du dicastère des finances, qui remercie dans un premier temps M. Erard pour le travail effectué.

M. Mittempergher présente ensuite les comptes en donnant quelques précisions :

- Fonction 1 : Les jetons de présences sont plus élevés en lien avec la commission de rénovation d'école
- Fonction 2 : Les charges sont plus basses que le budget pour différentes raisons, notamment le fait que les travaux de l'éclairage public ont durés plus longtemps que prévu. Ainsi le marquage des routes et le curage n'ont pas été fait en 2019. Pour l'éclairage, le système de télégestion n'étant toujours pas fonctionnel, il n'apparaît pas dans les comptes 2019.
- Fonction 3 : le résultat est quelque peu faussé en raison d'amortissements extraordinaires de l'abri PC.
- Fonction 5 : Le coût des transports scolaires est plus élevé en raison des déplacements durant la rénovation de l'école. Ces coûts seront remboursés ultérieurement par le canton. Pour ce qui est de l'école secondaire, une nouvelle clé de répartition des coûts influence la participation de la commune. Finalement, la commune a moins contribué pour les écoles privées car elles ont été peu fréquentées.
- Fonction 6 : la commune a eu plusieurs personnes à aider. Ce poste est toujours difficile à estimer.
- Fonction 7 : la participation des propriétaires aux ouvrages collectifs n'a pas été facturée. Elle le sera cette année.
- Fonction 8 : La rubrique des dépréciations est très importante en raison des corrections apportées au bilan. La commune a également reçu plus d'intérêts moratoires. Au niveau des locations, le bâtiment de la route de Courrendlin n'a pas été rempli durant toute l'année d'où une diminution des loyers. Le Haut des Prés 10 a lui subi un équilibrage entre les loyers et les acomptes de charges. Les comptes de provisions ont également été apurés en vue du passage à MCH2.
- Fonction 9 : les rentrées fiscales ont été plus importantes que prévu
- Fonction 10 : Des frais importants sont survenus dans le domaine des eaux claires (fuites, réparations). Des amortissements complémentaires ont également été apportés dans ce domaine. Finalement une erreur lors de l'établissement du budget a été constatée. En effet un montant qui devait dans les eaux claires a été budgétisé dans les eaux usées.

Ainsi, le résultat annuel présente un déficit de CHF. 14'869.71, montant nettement inférieur au déficit budgétisé.

Le bilan est également présenté en comparant l'épargne et la dette. La dette nette a été ajoutée à la présentation.

Les fonds sont présentés sous deux formes :

- Les fonds dans leur état comptable
- Les fonds dans leur état financier

Un dernier graphique montrant l'utilisation des rentrées fiscales est présenté. Il est constaté que la part utilisable par la commune (hors charges liées) représente le 35%.

Le président de l'assemblée passe ensuite la parole à M. Fabien Chételat, représentant de la commission des finances pour la lecture de leur rapport. La commission des finances propose à l'assemblée d'accepter les comptes présentés.

Le président passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION :

L'assemblée accepte les comptes 2019 par 20 voix pour et 2 abstentions

3. Information du conseil communal

Plusieurs informations sont communiquées par le maire afin d'éviter une passation de micro notamment en raison de la situation sanitaire actuelle.

- **Alimentation des fermes** : Les travaux sont terminés et la clôture des comptes pourra se faire prochainement.
- **Eclairage public** : Les installations ne sont pas terminées à 100%. En effet, le système de télégestion n'est pas encore fonctionnel à ce jour.
- **Dangers naturels** : Un plan spécial sera prochainement déposé afin de pouvoir avancer dans le dossier.
- **Rénovation de l'école** : L'inauguration est agendée au 10 octobre prochain. Un léger retard a été enregistré en raison du coronavirus.
- **Piste cyclable direction Courtételle** : Une rencontre entre le conseil communal et le conseil de l'agglomération est agendée au 2 novembre prochain.

Après ces quelques informations, M. Mittempergher remercie la commune de Rossemaison qui a mis à disposition gratuitement la halle de gymnastique afin de pouvoir organiser l'assemblée communale. M. Mittempergher remercie ensuite Mme Elsa Fonzo Calderoli pour ses 6 années au service de la commune en tant que caissière. Mme Fonzo reçoit un bouquet de fleur sous les applaudissements de l'assemblée.

4. DIVERS

Le président passe ensuite la parole aux citoyens présents.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. S. J-C** demande l'avancée des travaux à l'école et se plaint par la même occasion du bruit entre 12h et 13h30.
 - **M. Mittempergher** précise, concernant le bruit, que l'entreprise concernée a été avertie à plusieurs reprises. Pour ce qui est des travaux, les classes, le hall d'entrée sont terminés. La halle, le sous-sol, les vestiaires seront terminés pour l'inauguration. Seule l'isolation périphérique ne pourra probablement pas être terminée pour le 10 octobre. M. Mittempergher précise encore que les élèves ont repris possession des locaux à la rentrée scolaire du 17 août dernier.
- **Mme B M** souhaite connaître quand débiteront les travaux de protection contre les dangers naturels.
 - **M. Mittempergher** l'informe qu'un plan spécial devra être déposé prochainement et accepté en assemblée communale. Ensuite différentes procédures de dépôts

publics seront encore faites. Au final, les travaux ne pourront pas débiter avant 2021.

- **M. C C** demande s'il est possible de mettre à jour le site internet. Il semble en effet que quelques informations n'y apparaissent pas clairement.
 - **M. Mittempergher** précise que le nécessaire sera fait. Il profite de l'occasion pour informer la population que suite au dépôt des listes pour l'élection complémentaire à la commission d'école, Mme A E a été élue tacitement. Il rappelle également la création d'un groupe Facebook, sur lequel seule la commune procède à des publications.
- **M. S J-C** a constaté la présence d'ouvriers un samedi sur le chantier de l'école. Il désire savoir si une autorisation de travail a été demandée en bonne et due forme car il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du canton pour travailler le samedi.
 - **M. Mittempergher** précise que l'organisation desdits travaux est de la compétence de l'entreprise et que celle-ci sera contactée afin de vérifier cet élément.

Plus personne ne demande la parole. La discussion est donc close, le Président lève l'assemblée il est 20h42.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret

En attente d'approbation